

VF

Candidature

« Apporteur de solutions numériques innovantes »

Solutions attendues	<p>Les solutions attendues sont de nature à permettre aux commerçants, artisans, TPE, PME et autres acteurs locaux de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Développer• Optimiser• Fidéliser• Sécuriser <p>leurs activités (hors fonctions supports RH, gestion, comptabilité...).</p> <p>Il s'agit par exemple de solutions innovantes telles que réalité virtuelle/augmentée, capteurs/objets connectés, applications smartphones, impression 3D...).</p>
Descriptif du contenu	
Date d'émission	

Nom de la Société :
Date de création :
Numéro de Siret :
Adresse :
Code postal : Ville :
Dirigeant (Nom – Prénom) :

Contact technique

Nom/Prénom du contact :
Téléphone :
e-mail :
URL :

Nom de l'offre numérique :

Descriptif de l'offre (10 lignes) :
ou URL d'une présentation en ligne :

Positionnement de la solution (coût d'acquisition, durée du retour sur investissement, niveau requis pour les opérateurs, temps de formation, durée de prise en main avant autonomie totale, contraintes d'implantation, limites techniques de la solution, étendue des usages...) :

Caractéristiques innovantes :

Avantages concurrentiels :

Marché / Cible :

Références Clients (nombre de TPE/PME clientes, exemple d'utilisation en TPE/PME...) :

La CCI Paris Ile-de-France collecte ces informations pour répondre à votre demande et, au-delà, vous tenir informé des offres de service de la CCI Paris Ile-de-France. Ces informations ne sont pas communiquées à des tiers. Sauf opposition de votre part, vous êtes susceptible d'être contacté par la DFCTA de la CCI Paris Ile-de-France, service collecteur de la taxe d'apprentissage. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, l'internaute dispose d'un droit d'accès qu'il peut exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel. Il dispose également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant qu'il peut exercer auprès de lesdigiteurs@cci-paris-idf.fr ou en cas de difficultés, auprès de cpdp@cci-paris-idf.fr.